

**PROCÈS-VERBAL
INFORMATISÉ**

DATE : 2013-12-19

DOSSIER : C-2011-3704

08:58:42 Début de l'enregistrement**08:59:36 SÉANCE**

Séance 5

08:59:43 DOSSIER(S)

C-2011-3704-1 à C-2011-3708-1

08:59:58 POLICIER(S) CITÉ(S) ET SERVICE DE POLICE

Agents Steve Labonté, mat. 12403, Claudia Bonsant, mat. 13186, Dominic L'Heureux, mat. 12736 et sergent Denis Ladouceur, mat. 7285, membres de la Sûreté du Québec

09:00:43 LIEU

CDP, Montréal

09:00:49 SONT PRÉSENTS :**09:00:52 Membre avocat pour le Comité**

Me Louise Rivard

09:00:57 Avocat(s) représentant le Commissaire

Me Christiane Mathieu

09:01:05 Avocat(s) représentant le(s) policier(s)Me Gino Castiglio pour le sergent Ladouceur
Me Daniel Carrier pour l'agent L'Heureux
Me André Fiset pour les agents Labonté et Bonsant**09:01:55 Greffier**

Carole Benoît

09:02:00 AUDIENCE**09:02:03 Audience sur sanction****09:03:39 Début de la suspension****09:31:26 Fin de la suspension**

Ouverture de la séance par Me Rivard

Identification des procureurs

09:32:29 ADMISSION

Admission pour les deux clients de Me Fiset en accord avec Me Mathieu qu'ils n'ont pas d'antécédents déontologiques.

Admission par Me Castiglio et Me Carrier pour leurs clients respectifs en accord avec Me Mathieu qu'ils n'ont pas d'antécédents déontologiques.

09:33:47 REPRÉSENTATIONS SUR SANCTION PAR ME MATHIEU POUR LE COMMISSAIRE

Jurisprudence déposée par Me Mathieu

C-2011-3704-1

Chef 1 (détention sans droit d'une personne mineure) art. 7 : suggestion d'une suspension d'un jour sans solde pour les agts Labonté et Bonsant

Chef 2 (fouille sans droit d'une personne mineure) art. 7 pour l'agte Bonsant : suggestion d'une suspension d'un jour sans solde.

C-2011-3705-1

Chef 1 (avoir pénétré sans droit dans la résidence) art. 7 : suggestion de 5 jours de suspension sans solde

9 h 42 C-2011-3706-1

Chef 1 (pénétré sans droit dans résidence de M.) art. 7: sugg. 5 jours de suspension sans solde pour Labonté et

3 jours pour agts Bonsant et L'Heureux

C-2011-3707-1

Chef 2 : sugg. 3 jours de suspension sans solde, de façon consécutive au chef 1 de 3704-1 pour Labonté et Bonsant

Chef 4 : 2 jours de suspension sans solde pour Labonté et Bonsant.

9 h 48 C-2011-3708-1

Chef 2 (détention sans droit de Mme) pour l'agent L'Heureux : suggestion de 2 jours de suspension sans solde.

09:55:10 REPRÉSENTATIONS SUR SANCTION PAR ME Fiset

Pour l'agte Bonsant : suggestion d'un avertissement pour tous les chefs ou l'agte Bonsant est concernée

9 h 57 Me Fiset dépose deux décisions comme jurisprudence.

Pour l'agt Labonté : C-2011-3706-1, chef 1, art. 7: une suspension de 2 jours sans solde.

C-2011-3704-1, chef 1, art. 7, C-2011-3707-1, chef 2, art. 7 et chef 4, art. 7 : suggestion d'un avertissement, d'un blâme ou autre qui n'est pas une suspension.

10 h 8 FIN DES REPRÉSENTATIONS SUR SANCTION PAR ME FISET

10:09:46 REPRÉSENTATIONS SUR SANCTION PAR ME CARRIER

C-2011-3706-1, chef 1, art. 7 : agt L'Heureux : suggestion d'avertissement

C-2011-3708-1, chef 2, art. 7 : agt L'Heureux : suggestion d'avertissement

10 h 17 Me Carrier dépose de la jurisprudence

10 h 20 FIN DES REPRÉSENTATIONS SUR SANCTION PAR ME CARRIER

10:20:58 REPRÉSENTATIONS SUR SANCTION PAR ME CASTIGLIO

C-2011-3705-1, chef 1, art. 7 pour le sergent Ladouceur : suggestion d'un avertissement ou tout au plus un blâme.

10 h 29 Dépôt de jurisprudence par Me Castiglio.

10 h 32 : FIN DES REPRÉSENTATIONS SUR SANCTION PAR ME CASTIGLIO

10 h 33 : Me Fiset dépose une décision comme jurisprudence

10:35:09 Réplique

par Me Mathieu d'abord commentaires par rapport aux représentations de Me Castiglio. par rapport à celles de Me Fiset et de celles de Me Carrier.

10:59:47 Supplique

par Me Carrier en rapport avec commentaires de Me Mathieu.

11:01:56 Supplique

par Me Castiglio en rapport avec commentaires de Me Mathieu

11 h 2 Me Fiset n'a pas de commentaires supplémentaires à faire.

11:02:52 Réponse de Me Mathieu

11:05:49 SUIVI DE L'AUDIENCE

11:05:51 Le tout pris en délibéré

11:05:53 Levée de la séance

11:05:59 Début de la suspension

*fin de l'enregistrement
Carole Bouchard, greffière auditrice*

**PROCÈS-VERBAL
INFORMATISÉ**

DATE : 2012-02-20

DOSSIER : C-2011-3704

09:14:29 Début de l'enregistrement

09:14:38 SÉANCE

1

09:14:40 DOSSIER(S)

C-2011-3704-1 à C-2011-3709-1

09:14:41 POLICIER(S) CITÉ(S) ET SERVICE DE POLICE

Steve Labonté, mat.12403, Claudie Bonsant, mat.13186, Denis Ladouceur, sgt, mat.7285,
Dominic L'Heureux, mat.12736, membres de la S.Q.

09:14:44 LIEU

Palais de Justice de Montréal, salle 6.02

09:14:45 SONT PRÉSENTS :

09:14:47 Membre avocat pour le Comité

Me Louise Rivard

09:14:48 Avocat(s) représentant le Commissaire

Me Christiane Mathieu

09:14:50 Avocat(s) représentant le(s) policier(s)

Me André Fiset représente Steve Labonté et Claudie Bonsant

Me Daniel Carrier représente Dominic L'Heureux

Me Gino Castiglio représente le sergent Denis Ladouceur

09:14:52 Greffier

Marcel Lemay

09:15:05 Début de la suspension

**PROCÈS-VERBAL
INFORMATISÉ**

DATE : 2012-02-20

DOSSIER : C-2011-3704

10:24:31 Fin de la suspension

10:25:00 Début de la suspension

Appels effectués par le greffier pour qu'on emmène le plaignant, M. [REDACTED] qui est détenu dans les cellules du Palais.

Arrivée en salle 6.02 à 10h25.

**PROCÈS-VERBAL
INFORMATISÉ**

DATE : 2012-02-20

DOSSIER : C-2011-3704

10:31:41 Fin de la suspension

Par Me Rivard. Identification des dossiers.

Les procureurs s'identifient pour les fins de l'enregistrement.

Représentations par Me Fiset.

10:33:56 DÉROULEMENT

10:33:58 Dépôt de pièce

10:34:00 Pièce P : 1

Demande de précisions

Me Castiglio intervient

Me Carrier intervient.

10:35:33 PREUVE

10:35:35 Preuve du Commissaire

10:35:58 TÉMOIGNAGE

10:36:15 Affirmation solennelle

██████████
(présentement détenu à Bordeaux)

10:36:17 Interrogatoire

Par Me Mathieu

10:37:24 Dépôt de pièce

10:37:28 Pièce C : 1

Plainte de ██████████

Me Castiglio intervient quant à C-1.

Me Mathieu poursuit son interrogatoire.

10:46:42 Interrogatoire

Par Me Mathieu.

10:47:05 OBJECTION

Par Me Fiset. (oui-dire)

10:48:30 Argumentation

Par Me Mathieu

10:50:20 Argumentation

Par Me Castiglio.

10:50:46 Disposition

Me Rivard maintient l'objection.

Me Mathieu poursuit son interrogatoire.

Me Carrier intervient et demande si les caméras ont des numéros.

10:54:09 Dépôt de pièce

10:54:13 Pièce C : 2

CD Photo des lieux

Visionnement de C-2

Me Mathieu interroge et le témoin commente les photos.

11:23:12 Dépôt de pièce

11:23:15 Pièce C : 3

CD caméras 1 et 2

11:23:47 Pièce C : 4

CD caméras 3 et 4

Me Mathieu poursuit son interrogatoire.

Me Fiset demande une pause.

Par la Présidente. Elle suspend la séance jusqu'à 11h40.

11:33:54 Début de la suspension

**PROCÈS-VERBAL
INFORMATISÉ**

DATE : 2012-02-20

DOSSIER : C-2011-3704

11:47:32 Fin de la suspension

11:47:47 Contre-interrogatoire

Par Me Carrier

11:48:57 OBJECTION

Par Me Mathieu sur la pertinence.

Représentations par Me Carrier.

Me Rivard permet la question.

Me Carrier poursuit son contre-interrogatoire.

Me Mathieu intervient.

Me Carrier reformule sa question et poursuit son contre-interrogatoire.

Me Castiglio n'a pas de questions.

Me Fiset n'a pas de questions.

12:08:47 Réplique

Par Me Mathieu

12:09:53 Témoin libéré

Par Me Rivard. Elle suspend la séance jusqu'à 13h30.

12:10:10 Début de la suspension

**PROCÈS-VERBAL
INFORMATISÉ**

DATE : 2012-02-20

DOSSIER : C-2011-3704

13:34:05 Fin de la suspension

13:35:01 TÉMOIGNAGE

13:35:07 Affirmation solennelle



13:35:09 Interrogatoire
Par Me Mathieu

De consentement,

13:35:53 Dépôt de pièce

13:35:57 Pièce C : 5
Rapport d'événement

13:37:37 Pièce C : 6-a
Notes manuscrites de l'agent Labonté

13:37:46 Pièce C : 6-b
Notes dactylographiées de l'agent Labonté.

Interrogatoire par Me Mathieu

L'agent l'Heureux s'identifie.

Me Mathieu poursuit son interrogatoire.

Le sergent Ladouceur s'identifie. (13h53)

Interrogatoire de Me Mathieu.

Me Carrier intervient suite à une question suggestive de Me Mathieu.

Me Mathieu poursuit son interrogatoire.

Visionnement d'un CD (14h06)

Me Carrier intervient et formule une:

14:31:42 OBJECTION

Par Me Carrier à ce que le témoin fasse la description du vidéo.

14:32:50 Disposition

LA Présidente permet la question.

Me Mathieu poursuit son interrogatoire.

Me Carrier intervient à 14h49.

La présidente suspend la séance pour 15 minutes.

15:00:51 Début de la suspension

**PROCÈS-VERBAL
INFORMATISÉ**

DATE : 2012-02-20

DOSSIER : C-2011-3704

15:15:04 Fin de la suspension

15:16:42 Interrogatoire

Par Me Mathieu

Visionnement d'un vidéo. (intérieur de la maison)

Me Carrier intervient. (15h44)

Me Rivard intervient. (15h45)

Me Mathieu poursuit son interrogatoire.

Fin du visionnement. (16h03)

Suite de l'Interrogatoire par Me Mathieu.

16:04:33 Dépôt de pièce

16:04:37 Pièce C : 7

Plainte de [REDACTED]

16:06:21 Interrogatoire

Par Me Mathieu

16:06:59 Pièce C : 8

Déclaration de [REDACTED]

Par Me Rivard. Elle demande au témoin de ne pas discuter de son témoignage

Ajournement au 21 février 2012, 9h30.

16:07:26 Fin de l'enregistrement

**PROCÈS-VERBAL
INFORMATISÉ**

DATE : 2012-02-21

DOSSIER : C-2011-3704

08:52:11 Début de l'enregistrement

08:52:15 SÉANCE

2

08:52:17 DOSSIER(S)

C-2011-3704-1 à 3709-1

08:52:18 POLICIER(S) CITÉ(S) ET SERVICE DE POLICE

Steve Labonté, mat.12403, Claudie Bonsant, mat.13186,, Denis Ladouceur, sgt, mat.7285
Dominic L'Heureux, mat.12736, membres de la S.Q.

08:52:20 LIEU

CDP Montréal

08:52:26 SONT PRÉSENTS :

08:52:28 Membre avocat pour le Comité

Me Louise Rivard

08:52:29 Avocat(s) représentant le Commissaire

Me Christiane Mathieu

08:52:31 Avocat(s) représentant le(s) policier(s)

Me André Fiset représente les agents Steve Labonté et Claudie Bonsant
Me Daniel Carrier représente l'agent Dominic L'Heureux
Me Gino Castiglio représente le sergent Denis Ladouceur

08:52:32 Greffier

Marcel Lemay

08:57:15 Début de la suspension

09:45:59 Fin de la suspension

Par Me Rivard.

09:46:51 TÉMOIGNAGE

09:46:53 Affirmation solennelle

██████████

Contre-interrogatoire par Me Fiset.

Visionnement de C-2.

Me Fiset exhibe des reprographies de photos à partir de C-2

Il exhibe la pièce C-7 au témoin.

Intervention de Me Mathieu suite à une remarque de Me Fiset.

Me Fiset retire sa remarque et poursuit son contre-interrogatoire.

Me Fiset exhibe C-8 au témoin

10:23:14 Contre-interrogatoire

Par Me Carrier

Me Castiglio n'a pas de questions.

Par Me Rivard

10:28:44 Témoin libéré

Me Mathieu demande une pause. (question d'intendance)

10:28:54 Début de la suspension

10:52:33 Fin de la suspension

10:53:17 Affirmation solennelle

Denis Ritchot
policier mat.8834
Sûreté du Québec
1155, 329 Nord
Ste-Agathe-des-Monts

10:53:19 Interrogatoire

Par Me Mathieu

Elle exhibe une dénonciation au témoin.

11:00:49 Dépôt de pièce

11:00:51 Pièce C : 9

En liasse, dénonciation.

Intervention de Me Castiglio.

Me Mathieu poursuit son interrogatoire.

Me Rivard intervient et s'adresse à Me Mathieu. (11h05)

Représentations par Me Mathieu.

Me Fiset apporte une précision. (11h07)

Me Mathieu poursuit son interrogatoire.

11:11:41 Dépôt de pièce

11:11:43 Pièce C : 10

Déclaration de l'agent Ritchot faite à l'enquêteur du Commissaire.

Me Mathieu poursuit son interrogatoire.

11:16:52 Contre-interrogatoire

Par Me Castiglio

Par Me Rivard.

Me Mathieu intervient.

Le témoin complète une réponse sur une question déjà posée. (11h36)

Me Castiglio complète son contre-interrogatoire.

11:40:33 Contre-interrogatoire

Par Me Carrier

11:41:31 Contre-interrogatoire

Par Me Fiset

11:43:25 Réplique

Par Me Mathieu

Me Fiset intervient.

Me Rivard permet la question.

Me Mathieu poursuit sa réplique.

11:49:17 Supplique

Par Me Castiglio.

11:50:39 Témoin libéré

Par Me Rivard.

Par Me Mathieu

Par Me Castiglio. Témoignage du sergent Ladouceur.

Me Fiset et Me Carrier informent Me Mathieu que les agents Labonté, Bonsant et L'Heureux seront entendus.

Me Castiglio informe le Comité qu'il doit s'absenter cet après-midi et sera remplacé par Me Mancini.

Par Me Castiglio. Demande qu'on entende le sgt Laouceur demain matin.

Par Me Rivard. Elle suspend la séance jusqu'à 14h00

11:52:57 Début de la suspension

13:59:27 Fin de la suspension

Preuve close par Me Mathieu sous réserve que le sergent Ladouceur soit entendu.

14:00:11 Preuve de la partie policière

14:00:14 TÉMOIGNAGE

14:00:15 Affirmation solennelle

Steve Labonté
policier mat.12403
Sûreté du Québec
1701 Parthenais
Montréal

14:01:44 Interrogatoire

Par Me Fiset

Me Rivard demande au témoin de donner des dimensions approximatives d'une cocotte. (marijuana) (14h24)

Me Fiset poursuit son interrogatoire.

14:34:37 Dépôt de pièce

14:34:39 Pièce P : 2

Formule 411 de la S.Q. (rédaction faite par l'agent Labonté)

Me Fiset poursuit son interrogatoire et exhibe P-2.

Me Fiset demande une pause de 5 minutes et demande au témoin de ne pas discuter de son témoignage.

Par Me Rivard. Elle accorde la pause.

14:37:34 Début de la suspension

14:49:00 Fin de la suspension

Me Carrier et Me Mancini n'ont pas de questions.

14:49:40 Contre-interrogatoire

Par Me Mathieu

Me Carrier intervient. (15h05)

Me Mathieu poursuit son contre-interrogatoire.

15:24:01 OBJECTION

Par Me Carrier

15:24:21 Argumentation

Par Me Mathieu

15:24:47 Disposition

Le Comité permet la question.

Me Mathieu poursuit son contre-interrogatoire.

Me Rivard s'adresse aux parties.

Me Mathieu poursuit son contre-interrogatoire.(15h32)

Me Rivard s'adresse à Me Mathieu et lui demande de laisser au témoin de terminer sa réponse.

Me Mathieu contre-interroge.

Me Carrier demande une pause.

Me Rivard accorde la pause.

15:40:51 Début de la suspension

15:54:50 Fin de la suspension

15:55:39 Contre-interrogatoire

Par Me Mathieu

Elle exhibe C-6-B au témoin.

16:11:45 OBJECTION

Par Me Carrier. (question hypothétique)

Me Mathieu n'a pas d'autres questions.

Me Fiset et Me Carrier n'ont pas de questions..

Le témoin est libéré.

Me Fiset suggère d'ajourner vu l'heure.

Par Me Rivard. Ajournement au 22 février 2012, 9h30.

16:12:56 Levée de la séance

**PROCÈS-VERBAL
INFORMATISÉ**

DATE : 2012-02-22

DOSSIER : C-2011-3704

09:01:01 Début de l'enregistrement

09:01:05 SÉANCE

3

09:01:07 DOSSIER(S)

C-2011-3704-1 à 3709-1

09:01:09 POLICIER(S) CITÉ(S) ET SERVICE DE POLICE

Steve Labonté, mat.12403, Claudia Bonsant, mat.13186, Dominic L'Heureux, mat.12736
Denis Ladouceur, sgt. mat.7285, membres de la Sûreté du Québec.

09:01:10 LIEU

CDP Montréal

09:01:12 SONT PRÉSENTS :

09:01:13 Membre avocat pour le Comité

Me Louise Rivard

09:01:14 Avocat(s) représentant le Commissaire

Me Christiane Mathieu

09:01:15 Avocat(s) représentant le(s) policier(s)

Me André Fiset représente les agents Labonté et Claudia Bonsant.
Me Daniel Carrier représente l'agent Dominic L'Heureux
Me Gino Castiglio représente le sergent Denis Ladouceur

09:01:17 Greffier

Marcel Lemay

09:05:37 Début de la suspension

09:31:14 Fin de la suspension

09:31:33 TÉMOIGNAGE

09:31:34 Affirmation solennelle

Claudia Bonsant
policière mat.13186
Sûreté du Québec
289 route 117
Mont-Tremblant

09:32:13 Interrogatoire

Par Me Fiset

Me Carrier et me Castiglio n'ont pas de questions.

Me Mathieu n'a pas de questions.

09:46:12 Témoin libéré

Me Fiset demande une pause pour s'entretenir avec ses clients.

Par Me Rivard. Elle suspend la séance jusqu'à 10h00.

09:46:26 Début de la suspension

10:05:18 Fin de la suspension

10:05:35 Affirmation solennelle

Dominic L'Heureux
policier mat.12736
Sûreté du Québec
545 boul.Curé Labelle
Laval

10:06:15 Interrogatoire

Par Me Carrier

Me Fiset et Me Castiglio n'ont pas de questions pour le témoin.

Me Mathieu n'a pas de questions.

10:15:31 Témoin libéré

10:15:44 Affirmation solennelle

Denis Ladouceur
sergent matricule 7285 (retraité)
1701 Parthenais
Montréal

10:16:32 Interrogatoire

Me Castiglio

10:28:56 OBJECTION

Par Me Mathieu sur la pertinence

Me Carrier intervient.

10:30:08 Disposition

Le Comité permet la question.

Me Castiglio interroge le témoin.

Me Fiset et Me Carrier n'ont pas de questions.

10:47:43 Contre-interrogatoire

Par Me Mathieu

10:56:12 OBJECTION

Par Me Carrier sur la pertinence

10:56:21 Argumentation

Par Me Mathieu

10:57:03 Disposition

Le Comité permet la question.

Me Mathieu poursuit son contre-interrogatoire.

11:00:55 Témoin libéré

11:01:08 Preuve de la partie policière

Close

Pas de contre-preuve de Me Mathieu.

Me Fiset suggère de plaider demain matin.

Par Me Rivard. Ajournement au 23 février 2012, 09h30 pour les plaidoiries.

11:01:45 Levée de la séance

**PROCÈS-VERBAL
INFORMATISÉ**

DATE : 2012-02-23

DOSSIER : C-2011-3704

09:04:08 Début de l'enregistrement

09:04:18 SÉANCE

4

09:04:20 DOSSIER(S)

C-2011-3704-1 à 3709-1

09:04:21 POLICIER(S) CITÉ(S) ET SERVICE DE POLICE

Steve Labonté, mat.12403, Claudia Bonsant, mat.13186, Dominic L'Heureux, mat.12736
Denis Ladouceur, sgt. mat.7285, membres de la S.Q.

09:04:23 LIEU

CDP Montréal

09:04:24 SONT PRÉSENTS :

09:04:26 Membre avocat pour le Comité

Me Louise Rivard

09:04:28 Avocat(s) représentant le Commissaire

Me Christiane Mathieu

09:04:30 Avocat(s) représentant le(s) policier(s)

Me André Fiset représente les agents Steve Labonté et Claudia Bonsant
Me Daniel Carrier représente l'agent Dominic L'Heureux
Me Gino Castiglio représente le sergent Denis Ladouceur

09:04:32 Greffier

Marcel Lemay

09:08:41 Début de la suspension

09:31:38 Fin de la suspension

Par Me Rivard

Par Me Fiset.

09:33:14 DÉROULEMENT

09:33:16 Dépôt de pièce

09:33:18 Pièce C : 2-A

En liasse, photos

Me Mathieu fait le visionnement de C-4.

09:38:49 PLAIDOIRIE

09:38:53 Par le procureur du Commissaire

Me Mathieu

Elle soumet de la jurisprudence.

Fin de la plaidoirie de Me Mathieu.

Me Rivard suspend la séance pour la pause du matin.

10:49:23 Début de la suspension

11:08:49 Fin de la suspension

Me Fiset remet C-2-A après avoir retiré 5 photos.
La pièce C-2-A contient 11 pages.

11:10:39 PLAIDOIRIE

11:10:42 Par le procureur du (des) policier(s)

Me Fiset

Il soumet de la jurisprudence

Me Fiset fera parvenir au Comité par télécopieur copie de la jurisprudence citée lors de sa plaidoirie et ce, cet après-midi.

11:50:48 Par le procureur du (des) policier(s)

Me Castiglio

12:05:30 Par le procureur du (des) policier(s)

Me Carrier

Il soumet de la jurisprudence.

12:26:02 Réplique

Par Me Mathieu

12:47:04 Supplique

Par Me Carrier

12:47:25 Le tout pris en délibéré

12:47:27 Levée de la séance